



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE NOVEMBRE 2014

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 novembre 2014 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

13 délibérations ont été adoptées, parmi lesquelles :

Délibérations concernant l'émission de titres :

- facture de main-d'œuvre adressée à l'un des riverains de la Rue de Mousseaux, dont la végétation retombait sur le trottoir et gênait la circulation des piétons. Une mesure d'urgence a été prise en concertation avec le propriétaire, qui sera, si le cas se reproduit, astreint à une amende.
- Facture adressée au Haras de Courcelles, pour mise à disposition d'eau potable pour abreuver les chevaux mis en pâture au début de l'été dans la zone du petit lac.

Délibérations concernant le régime indemnitaire des agents : la législation nous impose de reformuler les délibérations concernant les heures complémentaires ou supplémentaires qui pourraient être effectuées, ainsi que les primes qui peuvent être attribuées aux agents. Il s'agit uniquement d'un changement dans la forme, il n'y a pas de modification des taux actuellement en vigueur.

Délibération concernant la distribution de bons d'achats au personnel de la commune

Les membres du conseil ont proposé que les critères d'attribution des bons d'achat au personnel soient fixés non seulement pour cette année, mais pour les années à venir. Le montant sera revu chaque année.

Des bons d'achat (type Tir Groupé) seront distribués par agent en activité, sous condition d'une ancienneté dans le poste de 3 mois au 31 décembre de l'année en cours. Le montant pour cette année est de 120 euros.

Un repas convivial sera organisé par les membres du conseil municipal au profit des employés municipaux et de leur conjoint. Il est prévu le vendredi 12 décembre.

Délibération concernant la fourniture d'un photocopieur à la mairie et à l'école

Les deux photocopieurs étant désormais dépourvus de contrats de maintenance et compte tenu des spécifications techniques liées au PSV2 pour la transmission dématérialisée des actes, il est prévu le remplacement de ces deux matériels.

Délibération concernant le recrutement d'adjoints administratifs :

Suite au renoncement de Mme Leclercq d'accepter le poste d'adjoint administratif pour assurer le secrétariat de mairie, et suite à l'acceptation de Mme J. Dausque Cuadrado d'assurer quelques heures par semaine pour pallier l'absence de secrétariat, et afin de pouvoir passer le relai des dossiers en cours, les délibérations concernant les créations de poste respectifs ont été prises. Mme Ophélie Clerjaud a été recrutée à compter du 10 novembre 2014. Elle a quatre années d'expérience dans cette activité à la mairie de Saint Marcel.

Délibération concernant le tarif des cartes de pêche

Les tarifs 2014 sont reconduits pour 2015, à savoir

- 5 euros pour une journée
- 16 euros pour les habitants ayant pour résidence principale Bouafles ou Vézillon
- 30 euros pour les extérieurs.

A noter qu'un règlement sera distribué à chaque détenteur de la carte, et affiché auprès des 2 plans d'eau.

Délibération concernant l'achat de convecteurs électriques pour l'école

Un état des lieux a été effectué au cours de l'été afin de bénéficier d'une température correcte dans toutes les parties de l'école. A la suite de cet état, il convient de remplacer plusieurs convecteurs, certains étant hors d'usage, d'autres n'étant plus aux normes réglementaires (classe maternelle). Suite à la réception de plusieurs devis, c'est l'entreprise Plaquet qui a été retenue pour la fourniture de convecteurs et la dépose et repose d'autres convecteurs afin d'uniformiser les classes.

Délibération concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins

favorisées. La CCAE ayant pris en charge l'organisation des Temps d'Activité Pédagogiques sans avoir de moyens financiers complémentaires, elle a demandé aux communes participantes de reverser 20% (1564 euros pour notre commune) de cette subvention afin d'indemniser partiellement les frais engagés. Mme le Maire expose que cette prise en charge par la CCAE des TAP a évité à notre commune des dépenses qu'on ne savait pas mesurer, et qui auraient nécessairement été plus importantes. **TERRALYS** : l'Union des Maires s'était porté volontaire pour ester en justice au nom des communes concernées par l'arrêté préfectoral, afin de porter un recours. Or cette action en justice ne peut se faire que commune par commune. Compte tenu de la non connaissance du coût qui pourrait être engendré, la commune de Bouafles ne souhaite pas s'engager à des poursuites dans ce cadre. En revanche, une vigilance est de rigueur, et nous serons solidaires des actions qui pourraient être menées à l'avenir.

Une délibération a été rejetée :

Délibération concernant la prestation du service d'instruction du droit des sols :

Suite à la loi ALUR du 24/03/2014, les dossiers du droit des sols ne seront plus instruits par la D.D.T.M à compter du 01/07/2015. Il est aussi précisé que cette instruction ne pourra pas être effectuée par un organisme privé. En conséquence, les communes ou les communautés de commune devront en avoir la compétence. La CCAE s'est rapprochée de 5 communautés de communes (GISORS – VEXIN SEINE – ETREPAGNY – ANDELLE - LYONS LA FORET) avec lesquelles des conventions sont en cours de signature. Ceci permettra de créer un service partagé, dont le siège sera situé au siège de la CCAE aux Andelys.

Ces modifications entraîneront un coût supplémentaire pour les communes qui devront s'acquitter d'une somme à définir en fonction du type de demandes (permis de construire, de démolir – autorisation préalable – certificats d'urbanisme). La signature définitive avec acceptation ou refus du dossier restera au Maire. Le coût moyen estimé par la CCAE pour l'instruction d'un permis de construire est de 147 euros environ. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal demande à ce que des informations complémentaires soient données et qu'une présentation plus détaillée soit faite, avec des éléments chiffrés.

Le résultat du vote : CONTRE : 6 – ABSTENTION : 1 – POUR : 6

Convention avec Vézillon

La convention avec la commune de Vézillon a été signée le 17 octobre dernier. Cette signature concrétise une volonté de mettre nos efforts en commun pour que chacun des villages, tout en gardant son identité, puisse utiliser les compétences de l'autre. Les journées « Village Propre » avaient amorcé ce désir, le spectacle de Noël à venir est une autre des actions collectives. A noter que lors de cette soirée, un drapeau de commémoration de la guerre 1914-1918, retrouvé dans les placards de la mairie de Bouafles, porte la mention « anciens combattants Bouafles-Vézillon » ce qui montre que ce rapprochement n'est pas nouveau.

Marché local

5 étals sont actuellement implantés le mercredi matin sur la place du 14 juillet : un boulanger, un boucher-charcutier, un marchand de fruits et légumes, un poissonnier et un marchand de pommes de terre et de pommes.

Certains de ces producteurs sont saisonniers, nous nous attachons à chercher d'autres producteurs locaux intéressés. Si vous connaissez des commerçants qui pourraient être intéressés, merci de contacter la mairie.

TELETHON : des invitations sont parvenues dans vos boîtes aux lettres, pensez à vous inscrire rapidement pour le repas du vendredi 5 décembre. Tous les bénéfices seront intégralement versés à l'association AFM téléthon.

Séjour à la neige : les parents résidant à Bouafles, dont les enfants ont entre 8 et 11 ans ont été informés qu'un séjour à la neige est organisé, lors de la 1^o semaine des vacances de février pour notre zone. Ce séjour se déroulera à Lelex, dans le Jura, comme en 2011 et 2013. Le nombre d'enfants inscrit est au nombre de 17. Une réunion d'information est prévues avec les parents, et une bourse aux vêtements de ski devrait être organisée.

Ecole : Mme la directrice nous informe que les pré-inscriptions pour la rentrée scolaire 2015-2016 peuvent d'ores et déjà être effectuées. Il convient de venir retirer un dossier en mairie.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions, et nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes pour les mettre sur le site. Merci aussi aux responsables des associations de bien vouloir nous communiquer les informations relatives à leurs diverses manifestations.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS

Le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1998 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette

démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pensez à vous inscrire sur listes électorales avant le 31 décembre 2014

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 14 h à 17 h – Mardi de 17 h 30 à 20 h 00 – Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le mardi de 18 h 00 à 19 h 00, le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00 et le samedi de 9 h 30 à 11 h 00.



5 décembre 2014 – 9 h 30 : Hommage aux morts en Algérie. Rendez-vous devant le monument aux morts. Un café sera servi à la mairie après la cérémonie

05 décembre 2014 - 20h00 : TELETHON – Repas avec animations dans la salle d'activités (sur inscription)

06 décembre 2014 – Démonstrations de motos cross sur le terrain route de Port-Mort

06 décembre 2014 - après-midi : vente de bûches au profit du téléthon à la salle des fêtes

7 décembre 2014 : Salon toutes collections organisé par l'AAL.

13 décembre 2014 : distribution des colis de Noël, à partir de 11 heures, pour les aînés n'ayant pas participé au repas.

14 décembre 2014 : Spectacle de Noël et goûter à la salle d'activités, en collaboration avec Vézillon, à 15 h.

31 décembre 2014 : Soirée de la St Sylvestre organisée par le Comité des fêtes de Bouafles. Repas fournis par Erisay, cotillons et danses jusqu'au bout de la nuit. Réservation au plus tard le 20/12/2014 auprès de Mme Girardin tel: 02 32 54 21 51.

11 janvier 2015 : Vœux du Maire et partage de la galette des rois à la salle d'activités à 15 h 30.

Vous trouverez en pièce jointe une enquête concernant une étude sur le haut débit. Nous vous remercions de prendre un peu de temps pour la remplir et nous la retourner soit dans la boîte aux lettres de la mairie, soit par scan à l'adresse mairie-bouafles27@wanadoo.fr avant le 15 décembre 2014.